

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 2 octobre 2023 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absent : Yves Pelletier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 septembre 2023
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Offre d'emploi – Employé municipal
 - 5.2 Offre d'emploi – Prise en charge de la patinoire
 - 5.3 Travaux municipaux
 - 5.4 Sécurité incendie
 - 5.4.1 Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires
 - 5.5 Église
 - 5.5.1 Rapports d'inspection – Suivi
 - 5.5.2 Projet de reconversion de l'église – Étude de marché
 - 5.6 Collecte sélective – Intention de déclaration de compétences de la MRC de L'Islet portant sur la gestion des matières recyclables
 - 5.7 Gestion des actifs
 - 5.7.1 Services professionnels - Inspection et plan de maintien des éléments de parc et luminaires
 - 5.8 Sûreté du Québec
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

2023-10-02

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 septembre 2023.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 176 148,72 \$ réparties comme suit : taxes municipales 27 366,90 ; location de salle 170,00 \$; prise en charge réseau routier 142 866,00 \$; redevances carrière/sablière 1 810,82 \$; permis 60,00 \$; fond de vitalisation – église 3 875,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 520 856,41 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 septembre 2023

Le solde au relevé de compte en date du 30 septembre 2023	516 956,65 \$
Plus dépôt en circulation	14 026,86 \$
Moins chèques en circulation	382,17 \$
Erreur institution financière – Taxes Ste-Félicité Matane	-496,82 \$
Total	530 104,52 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	530 215,16 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	24,90 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	1,25 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-110,64 \$
Solde au grand-livre après ajustements	530 104,52 \$

2023-10-03

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 septembre 2023.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 13 193,62 \$

Comptes payés : 590,50 \$

2023-10-04

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 2 octobre 2023, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 117 840,54 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 2 octobre 2023

Julie Bélanger, sec. -trésorière

5. DÉBATS

5.1 OFFRE D'EMPLOI – EMPLOYÉ MUNICIPAL

Quatre personnes ont remis leur curriculum vitae pour le poste d'employé municipal.

Une rencontre de travail du conseil municipal aura lieu le mercredi 11 octobre prochain en suivi du processus d'embauche pour ce poste.

5.2 OFFRE D'EMPLOI – PRISE EN CHARGE DE LA PATINOIRE

Une seule personne a donné son nom pour la prise en charge de la patinoire (cette même personne a donné son nom pour l'offre d'emploi – employé municipal).

Une rencontre de travail du conseil municipal aura lieu le mercredi 11 octobre prochain en suivi du processus d'embauche pour ce poste.

5.3 TRAVAUX MUNICIPAUX

On mentionne que les travaux municipaux sont terminés pour 2023. Restera seulement un ou deux nivelages sur les routes selon la température et l'état de la chaussée.

On désire obtenir des informations à savoir la disponibilité et le coût à l'heure pour de la machinerie/équipement permettant d'éliminer du roc au niveau d'un fossé dans le rang Taché Ouest.

5.4 SECURITE INCENDIE

5.4.1 Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Félicité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Félicité prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au

cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

2023-10-05

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

5.5 ÉGLISE

5.5.1 Rapport d'inspection – Suivi

On mentionne l'avancement des modifications/correctifs inscrits au Rapport d'inspection – Sécurité des lieux des bâtiments municipaux. Un délai supplémentaire jusqu'au 26 octobre prochain est accordé par l'assureur pour effectuer les correctifs demandés.

5.5.2 Projet de reconversion de l'église – Étude de marché

2023-10-06

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement de demander une aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour un projet d'étude de marché en lien avec le Projet de reconversion de l'Église – Développement de logements. Que Julie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la présente demande.

5.6 COLLECTE SELECTIVE – INTENTION DE DECLARATION DE COMPETENCES DE LA MRC DE L'ISLET PORTANT SUR LA GESTION DES MATIERES RECYCLABLES

Dans le contexte de la modernisation de la collecte sélective, qui oblige les municipalités à se regrouper à l'échelle d'une MRC ou d'une régie afin de conclure une entente avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ), le conseil de la MRC de L'Islet a adopté la résolution numéro 9196-09-23 signifiant son intention de déclarer sa compétence à l'égard de la collecte sélective.

Selon l'article 678.0.2.3 du *Code municipal du Québec*, dans les 60 jours de la notification de la résolution d'intention, le greffier ou greffier-trésorier de la municipalité locale doit, dans un document qu'il transmet à la MRC, identifier tout fonctionnaire ou employé qui consacre du temps de travail à la gestion de la collecte sélective et dont les services ne seront plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en cette matière.

N'ayant aucun fonctionnaire ou employé qui consacre du temps de travail à la gestion de la collecte sélective, aucune action n'est requise par la municipalité de Sainte-Félicité à la suite de la déclaration de compétences de la MRC de L'Islet.

5.7 GESTION DES ACTIFS

5.7.1 Services professionnels - Inspection et plan de maintien des éléments de parc et luminaires

2023-10-07

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'adjuger à GIDexperts inc. le contrat pour les services professionnels d'inspection et plan de maintien des éléments de Parc et luminaires, conformément à l'appel d'offres 53217025002-01 et aux tarifs forfaitaires de sa soumission. La dépense, incluant la TPS et la TVQ, est estimée à 6 898,50 \$.

5.8 SURETE DU QUEBEC

Pour plus de visibilité, madame Audrey Vachon - marraine de la municipalité et agente de la Sûreté du Québec, recommande de remplacer le panneau de signalisation indiquant la limite de vitesse 50 au niveau des entrées Est et Ouest de la zone urbaine par un panneau lumineux ou bien, de faire l'installation d'un panneau électronique indicateur de vitesse. À rediscuter lors de la préparation du prochain budget.

6. CORRESPONDANCE

2023-10-08

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 10-2023 en date du 2 octobre 2023.

Les nouveaux sentiers de la MRC de L'Islet - Demande d'aide financière

2023-10-09

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser une aide financière au montant de 50 \$ à l'organisme communautaire Les nouveaux sentier de la MRC de L'Islet pour la maison hantée 2023.

Club de Motoneige de la Côte-du-Sud inc.

2023-10-10

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le Club de Motoneige de la Côte-du-Sud inc. à traverser sur une emprise routière dans la municipalité de Ste-Félicité, soit sur la traverse de la route de l'Église Nord.

Monsieur Alexandre Gervais – Habitation saison hivernale

Monsieur Alexandre Gervais demande au conseil municipal la permission d'habiter dans sa roulotte de camping toute la saison hivernale prochaine. Le conseil municipal demande à l'inspecteur, Monsieur Clément Caron, de faire appliquer la réglementation en vigueur à ce sujet.

7. VARIA

7.1 Séance d'information – Rôle et responsabilités des membres du conseil municipal et du directeur général

L'équipe de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation invite les élus et les directeurs généraux des municipalités qui font partie de la MRC de Montmagny ou de la MRC de L'Islet à participer à l'une des séances d'information portant sur le rôle et les responsabilités des membres du conseil municipal et du directeur général.

Il s'agit d'une activité offerte gratuitement. Les participants peuvent choisir parmi quatre séances organisées à deux endroits soient : Saint-Aubert le 17 octobre 2023 à 13h30 ou 18h30 ; et à Saint-Paul-de-Montminy le 18 octobre 2023 à 13h30 ou 18h30.

7.2 Projet eau potable et eaux usées

Un suivi est fait par la directrice générale quant à l'avancement du projet en eau potable et eaux usées à la suite du mandat donné par la municipalité à Apex Expert conseil inc. pour la préparation d'une étude préliminaire en eau potable et eaux usées.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20 h 35.

2023-10-11

Maire

Secrétaire-trésorière